

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de Mai, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 29 avril 2025.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Anaëlle VERHAEGHE, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED.

Absent excusé : Catherine GERARD

Procuration :

Catherine GERARD donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Secrétaire : Bruno VIENNE

Début de séance : 19h07

Séance levée à 21h50

1) Approbation des comptes-rendus des réunions du vendredi 28 mars 2025 et du jeudi 10 avril 2025

Approbation du compte-rendu du vendredi 28 mars 2025 :

Monsieur MUCHEMBLED souhaite intervenir concernant les chemins. Il informe qu'en principe, il ne faut surtout pas mettre de béton pour reboucher les trous. Cette information lui avait été transmise par une personne du département lors d'une réunion. Monsieur DELAMBRE explique qu'il a cherché un produit qui tiendrait dans le temps pour reboucher les trous. Il attend de voir si cela fonctionne. Madame DUNAJSKI informe qu'il y a un bon retour des habitants à ce sujet.

Madame BARBIER revient sur la poche d'eau installée au stade. Elle explique que suite à une réunion avec Monsieur CARPENTIER, l'entreprise DELAMBRE, le lieutenant LEQUETTE, Monsieur FLIPPE et elle-même, la poche d'eau devait être mise en entrant à droite et à cause de la présence d'arbres il a été décidé de la mettre en entrant à gauche. De plus, cet emplacement permet de faciliter l'accès pour les pompiers. Madame BARBIER avait donc tranché et décidé d'installer la poche d'eau à cet emplacement. Monsieur VIENNE dit qu'il aurait été possible de la mettre juste à côté du chemin PMR, 6-8 mètres plus loin. Madame BARBIER demande si le terrain est toujours à plat à cet endroit. Réponse, oui. Monsieur VIENNE pense que la poche d'eau a été mise à cet endroit pour d'éventuels futurs logements. Madame BARBIER répond qu'il y a un poteau incendie situé rue du Buisson Wallerand pour les logements. Monsieur DELAMBRE explique que ce sera coûteux pour refaire le chemin. Madame BARBIER explique qu'elle a demandé l'avis des pompiers car c'est eux qui vont l'utiliser. Madame DUNAJSKI demande si un compte-rendu avait été rédigé. Madame BARBIER répond qu'elle peut le demander à Monsieur CARPENTIER.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il a contacté Monsieur CARPENTIER à ce sujet. Celui-ci lui a répondu qu'il donnait simplement conseil car l'installation de la poche d'eau n'était pas prévue dans le marché. Monsieur DALLE dit que la poche a été posée et ne sera pas déplacée donc rediscuter du choix de l'emplacement n'aidera pas à avancer.

Approbation du compte-rendu du jeudi 10 avril 2025 : ce compte-rendu sera vu lors de la prochaine réunion car il n'est pas finalisé.

Monsieur DELAMBRE propose, à la fin de la réunion, de revoir qui a dit quoi pour faciliter la rédaction du compte-rendu.

2) Validation des devis : stade, chemin de Douchy, bouches d'égout

Monsieur DELAMBRE présente trois devis pour les travaux à prévoir au stade, chemin de Douchy et pour les bouches d'égout.

- Stade : création d'une aire pour les pompiers, création du chemin PMR, installation d'une clôture et d'un portail, conduite du réseau d'eau potable

Entreprise DELAMBRE : 14 896,00€ HT

Entreprise SNPC : 17 698,00€ HT

Entreprise DUFFROY : 16 253,60€ HT

- Création d'un fossé et d'un puits de perte chemin de Douchy, parcelle AR 148

Entreprise DELAMBRE : 5 350,00€ HT

Entreprise SNPC : 6 938,00€ HT

Entreprise DUFFROY : 5 495,00€ HT

- Reprise de l'assainissement du café rue du Moulin et remise à niveau de la bouche d'égout rue du Moulin, dépose et pose de bordure et caniveau sur la place

Entreprise DELAMBRE : 2 895,00€ HT

Entreprise SNPC : 3 257,00€ HT

Entreprise DUFFROY : 3 059,00€ HT

Le devis proposé par l'entreprise DELAMBRE est moins cher. Monsieur DELAMBRE propose de voter pour valider ce devis. Tous les conseillers sont pour.

Monsieur DELAMBRE informe que les travaux pour l'accessibilité de la Poste sont en cours. Il ajoute que l'entreprise DELAMBRE a creusé au niveau du café du commerce pour vérifier l'assainissement. Il existe bien une boîte d'assainissement syphon pour le commerce. En principe, la responsabilité de la commune n'est pas engagée. Monsieur DELAMBRE attend le passage de l'expert du Tribunal Administratif. Il pense qu'il aurait fallu creuser avant pour s'assurer de la présence de cette boîte.

3) Cimetière : devis d'aménagement

Monsieur DELAMBRE présente deux devis pour réaliser l'aménagement du cimetière. Il explique qu'il faut gratter là où il y a eu des reprises de tombes ainsi que les allées et mettre des cailloux.

Entreprise DELAMBRE : 15 675,00€ HT

Entreprise DV PAYSAGE : 39 433,00€ HT

Monsieur DELAMBRE explique qu'il y a 90 ares au cimetière. Il n'y aura pas de décision de prise aujourd'hui car les devis ne proposent pas la même prestation.

Madame BARBIER demande si des informations ont été prises auprès de la société FINALYS qui a réalisé la reprise des tombes. Elle rappelle que ces travaux de reprise de tombes ont été démarrés par son prédécesseur, Monsieur COLLE. Monsieur VIENNE dit qu'il n'est pas envisagé de retravailler avec cette société. Monsieur MUCHEMBLED informe que les concessions reprises n'ont pas été rebouchées avec de la terre mais avec des gravats.

Monsieur VIENNE informe que le budget de la commune ne permet pas la reprise des dernières concessions.

Monsieur DELAMBRE dit qu'on peut végétaliser le cimetière mais il faut le niveler avant. Ce point sera revu ultérieurement.

4) Abattage des arbres rue Saint Pierre

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il y a des arbres à abattre sur le talus dans la rue Saint Pierre : 4 érables, 1 frêne et 1 aubépine. Madame ACCART prend la parole et présente deux devis :

Entreprise LEMOINE : 3 750,00€ HT

Entreprise Artois Elagage : 2 960€ HT

Monsieur DELAMBRE explique que Monsieur FAUGLOIRE a proposé de faire le travail gracieusement mais qu'il demande de mettre les branches sur le terrain de Monsieur DALLE. Monsieur DALLE n'est pas d'accord. Monsieur DELAMBRE ajoute qu'il n'est pas possible de solliciter Monsieur FAUGLOIRE pour ce travail pour des raisons de sécurité.

Monsieur VIENNE dit qu'il est possible de vendre le bois coupé : environ 6 stères.

Madame BARBIER demande si les arbres dans le chemin rouge ont été retirés. Monsieur DELAMBRE répond que ce n'est pas encore fait. Ce sont les employés communaux qui s'en occuperont quand ce sera possible. Ils s'occuperont aussi des arbres à la lagune.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour le devis d'Artois élagage. Tous les conseillers sont pour.

5) Local technique : devis pour la mise aux normes

Monsieur VIENNE prend la parole et explique qu'un seul devis a été reçu pour la remise aux normes de l'électricité du local technique. Il ajoute que celui-ci est incomplet car il manque l'éclairage pour le terrain de pétanque.

Le devis de l'entreprise LEROY JONARD s'élève à 5 370€ HT.

Monsieur MUCHEMBLED informe que Monsieur JONARD de l'entreprise LEROY JONARD n'est pas électricien. Monsieur VIENNE répond que l'entreprise LEROY JONARD s'occupe de chauffage, de sanitaire, d'agencement de salle de bain mais aussi d'électricité.

Il ajoute qu'un devis a été demandé aussi pour sécuriser l'alimentation du bâtiment occupé par les restaurants du cœur mais qu'il n'a pas été reçu à ce jour.

Madame BARBIER demande s'il y aura deux compteurs : un pour le bâtiment technique et un pour le bâtiment des restaurants du cœur. Monsieur VIENNE répond qu'il y aura toujours un seul compteur pour les deux bâtiments. Pour économiser sur l'abonnement, il faudra basculer l'électricité en monophasé.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour valider ce devis. Beaucoup de conseillers s'abstiennent et demande un second devis avant de prendre une décision.

6) Demande de la MAM les Petits Bambins : réduction de loyer

Monsieur DELAMBRE donne lecture du courrier de la MAM les Petits Bambins qui sollicite une réduction de leur loyer. Dans ce courrier, les deux assistantes maternelles indiquent qu'une MAM similaire à la leur dispose d'une superficie plus importante alors que le loyer est identique.

Madame VERHAEGHE, qui fait partie de la seconde MAM, prend la parole et explique que les deux MAM ont été créés en même temps. Les deux MAM ont sollicité Monsieur COLLE, Maire en 2018, pour demander un bâtiment à louer. La MAM les Petits Bambins a choisi le bâtiment situé rue d'en Haut, la différence de superficie était déjà connue. Le problème est que les assistantes maternelles de la MAM les Petits Bambins ne sont plus que deux alors qu'elles étaient trois à l'ouverture.

Madame BARBIER rappelle que les travaux et aménagements du bâtiment de la MAM les Petits Bambins ont occasionné des frais à hauteur de 96 000€ au démarrage. Les petits travaux et l'extension réalisés à la MAM les P'tits Bambous n'ont pas été si coûteux.

Monsieur DALLE demande s'il est possible de ne plus revaloriser les loyers. Madame BARBIER répond que ce n'est pas possible car il est prévu dans le bail qu'une revalorisation de loyer s'effectue chaque année. Monsieur DELAMBRE informe qu'il va se renseigner à ce sujet.

Monsieur FIEF demande si les loyers sont identiques. Réponse oui.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour accorder la diminution de loyer demandé. Madame VERHAEGHE sort de la salle car elle ne peut pas prendre part au vote.

Contre : 13 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Benjamin DALLE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED et Catherine GERARD par procuration).

Abstention : 1 (Bernard FIEF)

Pour : 0

7) Demande de Monsieur LEMAIRE Nicolas : aménagement de la salle de sports pour la Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers

Monsieur DELAMBRE donne lecture de la demande de Monsieur LEMAIRE Nicolas, Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Bucquoy. Monsieur LEMAIRE fait cette demande car la salle des fêtes est trop petite pour le bon déroulement de cette fête. Il propose l'installation de tapis de sol qu'une commune voisine prêterait afin de respecter les règles de sécurité et d'accès de la salle de sports.

Monsieur DALLE dit qu'il s'agit d'une salle de sports donc elle sert pour faire du sport.

Monsieur VIENNE rappelle que la salle des fêtes est trop petite pour la fête de la Sainte Barbe.

Monsieur MUCHEMBLED dit que si un accord est donné pour cette association, il faudra accorder la salle de sports pour toutes les autres associations quelle que soit la manifestation.

Monsieur BARBET dit que le règlement de la salle de sports autorise uniquement l'utilisation de chaussures de sports d'intérieur (article 6 du règlement), mais interdit aussi la vente de boissons ou la tenue d'un buffet dans le gymnase (article 9 du règlement).

Un vote a lieu, tous les conseillers sont contre l'utilisation de la salle de sports pour la fête de la Sainte Barbe.

Madame DUNAJSKI dit qu'un marché de Noël se fait à l'extérieur et se demande pourquoi la Sainte Barbe ne pourrait pas se faire dehors également. Madame BARBIER répond que la cérémonie dure deux heures et que les participants restent statiques.

8) Demande de Monsieur MAURICE Jean-Marc : proposition d'achat des 6m² rue d'Hébuterne à l'ancien calvaire

Monsieur DELAMBRE donne lecture du courrier de Monsieur MAURICE Jean-Marc qui souhaiterait que la commune lui rétrocède la parcelle AT 52, située rue d'Hébuterne, pour l'euro symbolique.

Madame BARBIER dit que la parcelle vendue aux époux BLONDEL rue du Moulin était de 4,28€/m². Mais il s'agissait d'un terrain de 187 m².

Après discussion, Monsieur DELAMBRE propose de rétrocéder la parcelle AT 52 à Monsieur MAURICE pour l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de Monsieur MAURICE.

Tous les conseillers sont pour.

9) Lecture des conseils d'écoles du 18 mars 2025

Madame ACCART prend la parole et donne lecture des conseils d'écoles.

Ecole Maternelle

7 Conseil d'école du 18 MARS 2025

Sont excusés : Mme Bonnetat inspecteur de l'éducation nationale
Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle
Albane Delliessche Enseignante des GS
Odile STHAL enseignante des PS TPS
Mr DELAMBRE maire de Bucquoy

Mme Lannoy directrice de l'école primaire
Mme Sobocki , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves :

Mme LARDIER marine Mme HAVET Melody Mme AUDOUIN Cécile
suppléants Mme DELPOUVE Mélanie Mr BLANGER Antoine

Mme HERENT fiona

Les représentants d'élèves en primaire

1°)remerciements

Nous remercions la mairie pour la chorale de Noël , installation du décor ;
Nous remercions la fraternelle pour la subvention de 500 EUROS

2°Demandes de travaux et d'équipements

- distributeurs de savon 4 mieux comme les anciens
- lumière supplémentaire toilettes adultes plus étagères ou petit meuble dans les toilettes adultes
- stores dans les classes à réparer
- fenêtres à réparer dans la salle de jeu
- fuite chasse d'eau à côté du dortoir
- PORTE DU PREFA
- Porte des toilettes extérieures est ajourée en bas
- Demande du changement du portillon coté chalet
- demande interphone au portail car on ne voit pas la personne ,
-
- demande pour l'achat de nouveaux pédagogiques en rapport avec les nouveaux programmes notamment en mathématiques pour la construction du nombre : vers la décomposition du nombre : la coopérative est réservée principalement pour les sorties scolaires ; commande chez NATHAN DE 268,90 EUROS
- toner à commander pour la photocopieuse
-

3 Sorties et actions prévues dans les écoles

Spectacles Marishka le 13 janvier l'école intitulé « HIVER LA LEGENDE »

Coût 460 euros réglé grâce notamment à la subvention de La fraternelle de 500 euros,
SORTIE à la caserne des pompiers en octobre
sortie pour les moyens et grands au cinéma à ARRAS LE 6 décembre
coût de la séance 196 euros et transport 260 euros
coût total : 456 euros réglé par la coopérative

spectacle de Noël offert par la fraternelle

carnaval prévu le vendredi 4 avril le matin : concours déguisement sur la nature pour chaque classe ; les représentants de parents d'élève sont invités à voter avec nous pour élire le plus beau déguisement par classe ;

Sortie pour les trois classes prévue le vendredi 2 mai :

Sortie à Bouin plumeison au musée de l'abeille le matin , pique nique dans les jardins
sortie l'après midi à la mer au Touquet
coût du musée : 300 euros environ
Coût des deux bus : 1564,31 euros

Sortie prévue également fin juin après la kermesse : sortie athlétisme au stade rca
arras:petite compétition pour les moyens et grands
après midi gratuit pour l'activité par le RCA et coût du bus environ 300 euros

3°PERIODE : La montagne et la forêt
spectacle les trois chardons

4° PERIODE : Le potager carnaval

5°PERIODE : la mer sortir musée de l'abeille et la mer

ACTIONS

VENTE CALENDRIERS DE NOEL
VENTE DES GALETTES EN JANVIER

4°Inscriptions à l'école maternelle

Prévenir les bucquoysiens que les parents peuvent inscrire leur enfant à l'école maternelle faire une annonce sur le site de BUCQUOY et relancer les parents ayant des enfants nés en 2022 et en 2023

Courrier personnel à adresser aux familles concernées

Ecole Elémentaire



Ecole élémentaire publique de Bucquoy

Mardi 18 mars 2025

Présents	Excusés
Mr Delambre, maire de Bucquoy Lannoy Nathalie, directrice Agez Peggy Lectez Christelle Sobecki Nathalie Derancourt Angélique De Oliveira Gwenaëlle Macqueron Jennifer Verhaeghe Anaëlle Ducrocq Sophie Sadowski Laetitia	Mme Bonnétat, inspectrice de l'Education Nationale

1° Remerciements

Nous remercions la municipalité

- pour l'achat de packs d'eau et de goûters pour le PPMS.
- L'installation des chaises dans la salle des fêtes pour la restitution des ateliers musicaux.
- La fabrication du plan incliné.

Nous remercions la Fraternelle pour le spectacle de Noël et la subvention de 500€ qui a permis de financer une partie du projet musical.

Nous remercions l'APEEP pour la vente de brioches à Noël et le goûter offert après la représentation musicale.

2° Demande de travaux et d'équipement

- Installation de la fibre. (en cours de réalisation)
- Suite à la hausse de tarifs des fournitures scolaires, nous sollicitons une augmentation du budget annuel par enfant qui est de 55€ actuellement.
- Budget annuel supplémentaire pour l'achat des fichiers de mathématiques pour les CP CE1 CE2 (un fichier coûte environ 10€) qui sont à renouveler chaque année. Environ 45 enfants sont concernés.
- Système de blocage des portes des toilettes afin d'éviter dégradations et jeux dans les toilettes.
- Pose de ficelle dans la classe et le couloir du pré-fabriqués pour l'accrochage

3° Sorties et actions dans les écoles

- Photos de classe le lundi 24 mars
- Piscine pour les CP CE1 à partir du jeudi 27 mars et du jeudi 3 avril pour les CM1 CM2
- Sortie en forêt pour la classe de Mme Agez : transport et atelier subventionnés par le Crédit Agricole
- Concert en juin par l'harmonie de Bucquoy proposé par Jean Claude Vaquette, présentation et essai des instruments pour les CP CE1
- Sortie au paradis Konika de Doullens le jeudi 26 juin pour les élèves de Mmes Lannoy et Sobecki.
- Fête de l'école le vendredi 20 juin.

Dès que les dates pour la formation à l'obtention de l'agrément natation seront fixées, l'information sera communiquée aux parents.

Les travaux demandés sont ou seront faits.

La commande chez Nathan demandée par l'école maternelle est acceptée.

Madame BARBIER explique que c'est à la commune de gérer les écoles publiques.

Madame VERHAEGHE pense que la coopérative scolaire peut payer la commande chez Nathan. Madame DUNAJSKI explique que ces jeux éducatifs pourraient être fabriqués par les enseignantes elles-mêmes.

Une décision est à prendre concernant le budget accordé pour les fournitures scolaires. Actuellement, il est de 55€/élève. Monsieur DELAMBRE propose de l'augmenter à 60€/élève.

Un vote a lieu :

Contre : 1 (Juliette DUNAJSKI)

Abstention : 1 (Arnaud BARBET)

Pour : 13 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Manuella BERNASINSKI, Anaëlle VERHAEGHE, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED et Catherine GERARD par procuration).

10) Modification de la subvention du comité des fêtes et vote de la subvention à attribuer pour le carnaval aux associations

Subvention pour le comité des fêtes

Monsieur DELAMBRE explique qu'il convient de revoir le montant de la subvention accordé au comité des fêtes. Il ajoute que le comité ne s'occupera que des manifestations qui dégagent des recettes. Toutes les autres manifestations seront à la charge de la commune.

Monsieur DELAMBRE demande de revoir le montant accordé de 10 000€ à la baisse. Et propose de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes si besoin.

Monsieur MUCHEMBED et Madame BARBIER demandent qui sont les personnes qui font partie du comité des fêtes et si les statuts ont été déposés.

Madame ACCART donne lecture des membres du bureau du comité des fêtes, qui sont :

Président : Bernard FIEF

Vice-Président : Eugène DELAMBRE

Trésorier : Catherine ACCART

Trésorier adjoint : Bruno VIENNE

Secrétaire : Manuella BERNASINSKI

Secrétaire adjoint : Juliette DUNAJSKI

Elle ajoute que le dossier a été envoyé en Préfecture il y a un mois et qu'un retour est attendu.

Monsieur FIEF pense que 2 000€ pour démarrer serait suffisant.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour accorder 2 000€ au lieu de 10 000€. Tous les conseillers sont pour.

Subvention pour le carnaval

Monsieur DELAMBRE explique qu'en 2019, la commune avait accordé un forfait de 150€ par association qui participait au carnaval avec un char sans justificatif ainsi que la somme de 300€ par association sur présentation de justificatif.

Monsieur DALLE demande combien d'associations participent au carnaval. Monsieur FIEF répond que pour le moment huit associations participent.

Madame BISSETTE pense qu'il serait intéressant de faire participer les enfants des écoles accompagnés par leurs parents. Et de proposer un concours de vélos fleuris. Ce point sera discuté par le comité des fêtes.

Il est proposé d'accorder un forfait de 200€ ainsi que 300€ sur justificatif.

Monsieur FIEF pense qu'il serait mieux de conserver les mêmes montants qu'en 2019 et d'investir davantage dans les groupes qui viendront animer le carnaval.

Après discussion, Monsieur DELAMBRE propose de voter pour accorder un forfait de 150€ par association qui participera au carnaval avec un char sans justificatif ainsi que la somme de 300€ par association qui participera sur présentation de justificatif.

Contre : 1 (Bruno VIENNE)

Abstention : 1 (Manuella BERNASINSKI)

Pour : 13 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Anaëlle VERHAEGHE, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED et Catherine GERARD par procuration).

11) Convention de mise à disposition du personnel du Centre de Gestion : agents du service de Santé et Sécurité au Travail

Monsieur VIENNE prend la parole et explique que suite à une réunion avec un agent du service de santé et de sécurité au travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition du personnel du centre de gestion pour cette mission.

Il explique notamment que ce service du Centre de Gestion pourra rédiger le Document Unique (DU) qui est obligatoire depuis 15 ans. Il s'agit d'un service payant, le devis est de 280€ par demi-journée sur 4 demi-journées de travail soit 1 120,00€.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour adhérer à cette convention et valider ce devis : tous les conseillers sont pour.

Monsieur VIENNE informe que les entretiens professionnels des agents communaux sont obligatoires et vont devoir être réalisés car ils n'ont jamais été réalisés précédemment.

Monsieur BARBET dit que les entretiens professionnels servent à cadrer le travail des agents et leur permet d'évoluer professionnellement.

Madame BARBIER informe qu'elle n'a jamais empêché les agents de faire des formations pour évoluer professionnellement.

Monsieur VIENNE explique que les agents sont demandeurs. De plus, ce document est demandé par les collectivités où les agents postulent.

Madame BERNASINSKI demande si les visites médicales des agents sont faites. Réponse oui.

12) Divers

- Hameau d'Essarts

Monsieur DELAMBRE explique qu'il a rencontré Messieurs COIN et HAIGNERE du Département. Il leur a parlé du problème de vitesse au hameau d'Essarts. Voici la réponse donnée :

« Le hameau d'Essarts est traversé par la RD 8 et appartient à la commune de Bucquoy. Une pétition de riverains a été envoyée à la commune pour signifier des vitesses excessives et demander des aménagements à la Mairie. En 2022, avait été posé un comptage à la demande de la commune. Celui-ci révélait un V85 (vitesse en dessous laquelle roulent 85 % des véhicules) de 65 km/h (moyenne des 2 sens de circulation) avec le sens sortant (vers Bucquoy) plus problématique en terme de vitesse (V85 = 69 km/h) que le sens entrant (V85=59km/h).

Suite à ce comptage, il avait été proposé, à la commune, un renforcement de la signalisation du carrefour de la rue Principale régi par une priorité à droite mal signalée. Un panneau de type AB1 à leds (croix de St André) a bien été posé mais pas la goutte d'eau au niveau du carrefour. De plus, les passages piétons préconisés n'ont pas été réalisés.

Il a été ré affirmé à la commune la nécessité de finir les aménagements préconisés ci-dessus : goutte d'eau en marquage et passages piétons. Des yeux de chat en verre pourraient également être implantés

devant les passages piétons pour encore renforcer la visibilité et la lisibilité de l'intersection. Un panneau AB1 croix de St André pourrait également être implanté sur la voirie communale qui débouche sur la RD 8.

Une fois ces travaux réalisés, un comptage sera posé pour mesurer l'effet de ce renforcement de signalisation. Au vu du V85 actuel, il n'a pas été conseillé à la commune de partir sur des aménagements importants et coûteux, le bénéfice efficacité/coût n'étant pas bon. »

Monsieur DELAMBRE ajoute que des travaux de réfection de voirie seront programmés par les services du Département dans la rue du Moulin. « Travaux de maintenance sur RD : la rue du Moulin (RD 8) a été retenue dans le cadre du budget départemental cette année. Les travaux consistent en la réalisation d'un retraitement hydrocarboné de la chaussée en place sur 8 cm d'épaisseur + couche de roulement (ECF ou ESU : à définir). Préalablement à ces travaux, la commune devra réaliser un diagnostic de l'assainissement de la rue. Par ailleurs, le budget ayant été voté tardivement, la consultation des entreprises pour le marché de travaux n'a pas encore été réalisé. De ce fait, pour pouvoir entreprendre ce chantier dans de bonnes conditions (période printanière à privilégier), il a été convenu avec la commune de reporter l'opération au printemps 2026. Le marché sera lancé en fin d'année 2025 par le Département. »

- Cimetière

Madame BISSETTE demande pourquoi il n'est pas possible de mettre une stèle sur les cavurnes au cimetière de Bucquoy. Dans l'article 39 du règlement du cimetière, les plaques sont autorisées mais pas les stèles. Monsieur VIENNE répond que c'est au conseil municipal de décider après étude.

- 8 mai

Madame BERNASINSKI demande si tout le monde sera présents à la messe du 8 mai ainsi qu'au monument aux morts.

- Clés Mairie

Madame ACCART demande à Madame BARBIER où sont les clés manquantes de la mairie et les annexes. Elle a su que Monsieur BARBIER avait un trousseau de clés de la mairie. Madame BARBIER répond que ce n'est pas vrai, son mari ne possède aucune clé. Elle ajoute qu'elle a perdu deux trousseaux de clés, le sien et celui de Madame GERARD. Cependant, elle précise qu'elle a rendu toutes les clefs en sa possession.

- Déminage

Madame DUNAJSKI informe que cinq obus ont été retrouvés rue de la Carte et demande comment faire intervenir les démineurs. Réponse : la mairie peut faire les demandes d'intervention de déminage. Un formulaire est disponible à l'accueil.

- Réunion

Madame VERHAEGHE demande s'il est possible de connaître les dates de réunion de conseil plus tôt dans un souci d'organisation personnelle. Monsieur VIENNE répond qu'il y a plus de réunion qu'à l'habitude car il y avait beaucoup de points à voir. La tenue des réunions dépend aussi de la réception des devis demandés. La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 02 juin à 19h00.

- FDE62

Monsieur VIENNE donne des informations sur la FDE62. Il indique qu'il est possible de réaliser des audits des bâtiments pris en charge par la FDE 62 à hauteur de 80% et pour un maximum de trois bâtiments dans l'année. Il a pris rendez-vous pris ce mercredi 07 mai dans l'après-midi pour le presbytère. Il pense qu'il serait intéressant de réaliser un audit pour le bâtiment de la maison des sociétés cette année et peut-être aussi une école. A réfléchir. Monsieur VIENNE ajoute que la FDE62 demande à la commune si elle souhaite souscrire à l'option énergie renouvelable (ENR) qui comprend un surcoût de 1,66€ HTT/MWh. Aucune réponse n'a été donnée pour le moment.

- Frelons asiatiques

Monsieur VIENNE demande à Monsieur ADAMS ce qu'il en est pour les frelons asiatiques. Monsieur ADAMS répond qu'il n'a pas de nouvelles pour le moment. Madame BISSETTE dit qu'il y a beaucoup d'essaims d'abeilles. Il faut contacter des apiculteurs pour les récupérer.

- 14 juillet

Monsieur DELAMBRE demande si un feu d'artifice est à prévoir pour le 14 juillet cette année. Ce point sera à décider à la prochaine réunion.